

University of the Pacific Scholarly Commons

Euler Archive - All Works

Euler Archive

1752

Lettre de M. Euler à M. Merain

Leonhard Euler

Follow this and additional works at: https://scholarlycommons.pacific.edu/euler-works

Part of the <u>Mathematics Commons</u>
Record Created:
2018-09-25

Recommended Citation

Euler, Leonhard, "Lettre de M. Euler à M. Merain" (1752). *Euler Archive - All Works*. 182. https://scholarlycommons.pacific.edu/euler-works/182

This Letter is brought to you for free and open access by the Euler Archive at Scholarly Commons. It has been accepted for inclusion in Euler Archive - All Works by an authorized administrator of Scholarly Commons. For more information, please contact mgibney@pacific.edu.



M. EULER

A'

M. MERIAN.

J'ai lû, Monsieur, les Gazettes Litteraires de Leipzig & de Hambourg, que Vous avez eu la bonté de me communiquer; & j'ai été véritablement frappé de l'impudence avec laquelle les Editeurs de ces Feuilles ont osé traitter le Jugement que notre Académie a publié, à l'occasion de la Lettre attribuée à Leibnitz par M. le Professeur Kanig. Quoique toutes les personnes intelligentes, & dégagées de l'esprit de parti, ayent trouvé ce Jugement conçu avec toute la modération possible, ces Compilateurs de nouvelles n'ont pù s'empêcher de déceler ouvertement, & leur ignorance, & cette démangeaison excessive qu'ils ont d'exercer leur critique sur tout ce qui se passe dans la République des Lettres. Car toutes leurs plaintes sur l'injure qu'ils prétendent que M. Kanig a reçue par ce Jugement, sont assez voir qu'ils n'entendent pas seulement l'état de la Question, bien qu'il soit exposé dans ce Jugement avec la derniere netteté.

En effet, M. Kanig ayant raporté ce fragment d'une Lettre qu'il prétendoit avoir été autrefois écrite par le grand Leibniz à M Hermann, que pouvoit-on lui demander de plus équitable, si ce n'est qu'il produisit l'Original de cette Lettre, ou qu'il indiquât dans que

endroi

endroit il étoit gardé. Dans cette Question, sur laquelle roule cependant toute la force du Jugement, il n'y a rien assurément à quoi le Censeur le plus mal intentionné puisse trouver à redire. Car quiconque allégue de pareils monumens, furtout après un si long tems écoulé, est sans contredit obligé de les rendre dignes de foi aux yeux du Monde savant en produisant les Originaux ; & il n'est nullement autorisé à demander que de pareilles Pieces passent pour authentiques. tant qu'elles ne sont pas suffisament prouvées. Beaucoup moins donc peut-on reprocher à l'Académie Royale, & à fon très digne Président, d'avoir entrepris l'examen de la Lettre alléguée par M. Kanig. Si celui-ci, en donnant un fragment de cette Lettre dans les Actes de Leipfig, avoit déclaré en même tems qu'il en possedoit l'Original, ou du moins qu'il l'avoit vû, il pourroit peut-être trouver mauvais, qu'on n'eut pas austi-tôt ajouté foi à son témoignage : cependant il ne seroit pas endroit de se plaindre qu'on lui eut fait la moindre injure. Mais dès-la qu'il ne dit pas un seul mot qui tende à faire connoître qu'il ait vû la Lettre originale de Leibnitz, il ne sçauroit assurément exiger de personne, qu'on la tienne pour digne de foi, beaucoup moins doit-il être offensé des recherches exactes faites à ce sujet; bien plutôt, quand même personne ne l'en auroit requis, il seroit lui-même dans l'obligation de mettre à l'abri de tout doute la vérité de la Lettre qu'il a citée, s'il ne vouloit pas paroître avancer dans la République des Lettres une chose destituée d'autorité.

Mais, lorsque dans les commencemens cette affaire fut traittée amicalement par des Lettres écrites à M. Kænig, non seulement il évita toujours de répondre à la demande qu'on lui saisoit de justifier ce fragment par les preuves de sa conformité avec l'Original; mais il avoua positivement qu'il ne possedoit point cet Original, & qu'il ne l'avoit jamais vû; mais qu'il tenoit seulement cette Lettre du sameux Henzi, décapité à Berne, qui lui en avoit sourni une Copie. La question consiste donc à sçavoir, si cette cette Copie est digne de soi, ou non? & cette question ne regarde pas tant M. Kænig que Henzi;

ou peut-être elle ne regarde pas même ce dernier, si l'on suppose qu'il tenoit à son tour cette Lettre d'une autre main. Quand même donc M. Kænig regarderoit cette Lettre comme digne de soi, dès qu'il reconnoit qu'il est hors d'état d'en établir l'authenticité, il re peut certainement exiger de qui que ce soit, qu'il pense comme lui, mais il doit laisser à chacun une pleine liberté d'être d'un autre avis, sans que cela porte atteinte à son honneur. Aussi, ni lui, ni ses Avocats, ne peuvent justisser en aucune maniere, qu'on ait agi injustement à son égard, en déclarant, comme l'Académie l'a sait, que cette Lettre ne méritoit absolument aucune créance: car, quelles que soient les causes qui ont porté l'Académie à prononcer ce Jugement, elles ne concernent que l'écrit même, & la personne de M. Kænig n'y est interessée en rien. Et quand l'Académie n'indiqueroit aucune cause de la conduite qu'elle a tenuë, on ne pourroit en imaginer aucune, qui autorisat M. Kænig à se tenir pour offensé.

Rien donc n'est plus ridicule que les plaintes de ces Censeurs severes, qui ne parlent que de l'injure saite à M. Kænig, & sont de vains efforts pour soutenir le rôle d'Avocats, dont ils semblent s'être chargés contre l'Académie dans cette cause. Puisque M. Kænig luimème a abandonné entierement cette cause, qui n'a d'autre objet que les preuves de l'écrit qu'il avoit allégué, il n'a besoin assurément d'aucuns désenseurs; & je ne vois pas comment quelqu'un pourroit penser à entreprendre sa désense, à moins qu'il ne se sit fort de produire cet Original de Leibnizz sur lequel roule toute la Question. Mais c'est sur quoi ces prétendus Avocats gardent le plus prosond silence, se contentant d'accumuler les injures & les calomnies, comme s'ils avoient voulu saisir cette occasion de saire éclater leur ignorance & leur témérité.

Mais le comble de l'absurdité, c'est lorsque ces Censeurs petulans soutiennent que la décision de cette Question ne regardoit pas l'Académie, mais devoit être portée devant un Tribunal de Jurisconsultes. Tant qu'on recherche, si cette Lettre attribuée à Leibnitz

peut être confirmée par la production de l'Original, le Jugement est aisé à rendre, & ne demande aucune connoissance du Droit Civil. On peut dire que M. Kanig l'a décidée lui-même, en confessant son impuissance à prouver l'authenticité du fragment en question. Car quant aux autres questions, qui en sont nées, telles que celles - cy : Si cette Lettre ne contient pas des choses, qui n'etoient pas encore connües alors? S'il n'y a pas quelque soupçon de faux dans les termes mêmes qu'elle employe? Si son contenu est d'accord avec celui des Lettres de Leibniez qui existent? S'il y a dans les autres Ecrits de ce grand homme le moindre vestige des découvertes, qu'on lui actribue dans celui-ci? Si M. de Leib itz lui-même n'auroit pas écrit fur ces matieres à d'autres Amis qu'à M. Hermann? & autres Questions de ce genre qui sont dévelopées dans le Jugement de l'Académie : elles sont toutes assurément telles, qu'aucun Tribunal Juridique n'auroit pû s'en arroger la connoissance : & comme elles demandent une connoissance profonde des Sciences auxquelles elles se rapportent, je ne vois pas à qui le droit d'en juger pourroit mieux convenir qu'à une Académie destinée à l'avancement des Sciences. Or dans toutes ces Questions il ne s'agit par le moins du monde de M. Karig; & de quelque maniere qu'on les décide, il n'y sçauroit trouver le moindre sujet de plainte, puisqu' aussi-tôt qu'il s'est désisté de maintenir la vérité de cette Lettre, les choses qui s'y trouvent contenües, font cenfées n'avoir plus aucun rapport avec lui. Ce Jugement n'étant donc point de nature à avoir du être déféré à un Tribunal juridique, à beaucoup plus forte raison les Compilateurs des Nouvelles publiques ne peuvent-ils se l'arroger; & M. Kanig n'a aucun besoin de leur secours.

Mais ces chicaneurs publics ont porté non seulement l'insolence au point de tourner en ridicule le Jugement de l'Académie, mais ils n'ont pas rougi d'outrager indignement ses Membres, en imputant calomnieusement à la plupart de ceux qui ont signé ce Jugement, d'étre dans des sentimens tout opposés & de le desaprouver: outrage

V v v 2

qui

qui ne pourroit qu'être extrémement sensible à l'Académie, si l'extreme légereté des calomniateurs ne l'engageoit plutôt à le méprifer. Comment pourroit - il venir à quelqu'un dans l'esprit que
la précipitation ou la violence ayent eu la moindre part à cette afaire, puisqu'elle a été traitté de la maniere la plus ouverte, & que
M. Kanig lui - même par ses délais à laissé plus de six mois de
tems pour l'examiner. Car ayant confessé qu'il n'avoit jamais vû
la Lettre originale de Leibniez, & les recherches les plus exactes
faites à cette occasion n'ayant pû en découvrir le moindre vestige,
le soupçon de saux conçu contre la Lettre citée s'est accrû de jour en
jour, jusqu'à ce qu'il ait atteint le plus haut degré de certitude;
& alors qui auroit pu hesiter à juger, que cette Lettre ne méritoit
aucune créance, & à prononcer qu'on l'avoit attribuée à saux au
grand Leibnitz?

Tandis qu'ils accusent calomnieusement les autres Académiciens de se repentir de leur avis, ils prétendent encore que le Jugement a été dressé par moi-même malgré moi, que j'y ai été forcé par je ne sçai quelle autorité; & ils inferent en particulier que l'on auroit tort de me l'attribuër, de ce que je n'aurois jamais écrit que l'Ambassadeur de France eut quelque chose à commander dans ma Patrie. j'ai écrit qu'on avoit cherché la Lettre par ordre du Roi & de l'Ambassadeur de France, il n'y a que des interprêtes malins qui puissent entendre ces paroles, comme fignifiant que ces ordres ont été adresfés immédiatement aux Magistrats Suisses. Mais il ne m'est jamais venu dans l'esprit de dire, que le Roi ait adressé à ces Magistrats les ordres concernant cette affaire, qu'il a donnés a ses Ministres. Sans contredit un Roi donne à ses Ministres les ordres qu'il veut sur une affaire quelconque; & c'est a eux ensuite à s'acquitter ultérieurement de la volonté de leur Maître. Ce n'est point non plus par la voye des Magistrats que l'Ambassadeur de France a fait ses recherches; mais il a commis cette affaire à des particuliers, & furtout à des gens qui lui étoient subordonnés, & auxquels il avoit droit de commander.

Je ne crains donc point que les Avocats de M. Kanig, qui prennent ici fort mal à propos la défense de la liberté Helvetique, puissent répandre quelque soupçon sur ma sidélité par une semblable accusation.

Ce qu'ils ajoutent, que l'amitié qu'ils prétendent avoir été entre M. Kanig & moi auroit du me détourner du Jugement qui a été rendu, procede de la même erreur, qui leur persuade qu'on a agi injustement à son égard. Je ne trouve absolument rien dans l'amitié qui m'impose l'obligation de regarder comme digne de soi une Lettre dont M. Kanig reconnoît qu'il ne sçauroit lui-même prouver l'authenticité; & quand malgré le désaut de preuves, il voudroit y acquiescer, ses amis n'en sont pas moins libres de penser autrement. Il ne prétend assurément pas, que ses Amis soyent de même avis que lui en toutes choses.

Enfin, pour ce qui regarde ma Dissertation sur le mouvement de projectile déduit du principe de la moindre action, que j'ai ajoutée en forme de supplément à mon Traité des Hoperimetres, les défenseurs infatigables de M. Kanig se hatent trop d'avancer qu'ils savent que ma Differtation avoit déjà été à Laufanne entre les mains du Libraire dès l'an 1743. Ils seroient en droit de l'assirmer de l'Ouvrage même fur les Isoperimetres, que j'avois effectivement achevé quelques années avant qu'il ait paru; mais je n'ai fait les additions que depuis que j'avois envoyé le Manuscrit a Lausanne, & ne les ai fait partir pour cette Ville que peu avant la publication du Livre. Tout l'Ouvrage n'ayant donc vû le jour que vers la fin de l'an 1744. & M. de Maupertuis ayant lû dès le mois d'Avril de la même année son Mémoire sur le principe universel de la moindre action, dans une Assemblée publique de l'Académie Royale de Paris, tous les soupçons qu'on voudroit faire naître contre lui à ce sujet, se détruisent & tombent d'eux-mêmes.

Outre que je n'avois communiqué ce Supplément à personne avant l'impression, il n'y a rien qui soit appliquable à la Question présente, où l'on recherche uniquement, si M. de Leibniz a écrit la Let-

Vvv 3

tre que M. Kanig lui attribuë, ou s'il ne l'a pas écrite ? En effet cette Lettre étant détruite, il ne reste plus aucun doute que M. de Maupertuis ne soit le premier qui a proposé le principe de la moindre quantité d'action. Car, lorsque j'ai employé la methode de maximis & minimis pour définir les trajectoires que décrivent des corps sollicités par une force centripete quelconque, je ne prétens pas avoir été au dela de ce qu'ont fait MM. Bernoulli & d'autres, en déterminant avec le secours de la même methode la courbure de la chaînette, celle d'un linge rempli de liqueur, & d'autres courbes du même genre. De pareilles recherches ne fournissent que des principes particuliers, qui ne peuvent guères s'etendre plus loin que les cas auxquels on les applique. Au contraire il s'agissoit ici d'un principe universel, d'où devoient découler tous ces principes, & qu'on pût regarder comme une Loi établie dans tous les phenomenes de la nature ; ce qui rendoit sa discussion moins du ressort des Mathematiques, que de celui de la Metaphysique, sur les principes de laquelle cette doctrine devoit être fondée. Ausi, quoique depuis longtems on n'ait pas douté que dans tous les effets naturels il y a un semblable principe de Miximum & de Minimum qui les détermine, personne cependant, avant l'Illustre Président de nôtre Académie, ne s'est trouvé, qui ait seulement soupçonné, dans quels élémens ce principe étoit contenu, & comment on pouvoit l'accommoder à tous les cas. Pour moi, je n'ai connu d'une maniere certaine qu' a posteriori le principe dont je me suis servi pour déterminer les trajectoires; & j'ai avoué ingenüement que je n'etois pas en état d'établir sa vérité d'une autre maniere. Tout ce que j'ai fait, c'est d'en tirer les mêmes courbes qu'on a coutume de trouver vulgairement par la methode directe, en partant des premiers principes de la Mechanique. Je n'ai même ofé en étendre l'usage, qu'autant que j'ai pû justifier par le calcul son accord avec les principes connus. Et c'est qui m'a engagé à séparer de ce principe les mouvemens qui se font dans un milieu résistant, & d'autres plus compliqués, parce qu'il ne se présentoit à mon esprit aucune voye

voye d'en décourir la vérité à l'egard de ces mouvemens. Au reste Monsieur Kanig voulant attribuër à Leihnitz seul l'invention du principe de la moindre action, je ne sçaurois assez m'étonner que ses sideles partisans me rendent aussi participant de cette gloire, & que dans le même tems qu'ils répandent avec tant d'atrocité leur bile sur toute l'Académie, ils montgent tant de bonne volonté à mon égard.

Ils objectent enfin aussi à l'Académie, de n'avoir pas publié avec le Jugement, toutes les Lettres qui ont été écrites à cette occasion à M. Kanig avec ses réponses, quoiqu'on sçache que ces pieces avoient déja été remises à l'Imprimeur; d'où ils concluent avec autant de malignité que de précipitation, qu'elles contenoient des choses d'ou M. Kanig pouvoit tirer les plus grands avantages, & que c'est pour cela que l'Académie, qui se désioit de sa cause, a mieux aimé les supprimer. Mais comme tout le contenu de ces Ecrits se trouve rapporté assez clairement dans le Jugement même, il étoit tout à fait supersu de groffir le volume en les y inferant. Cependant, bien loin que M. Kanig y puisse trouver le moindre secours, il doit plutôt rendre graces à l'Académie de ce qu'elle a bien voulu ensévelir des documens aussi manifestes de l'iniquité, avec laquelle il s'est conduit à son égard dans toute cette recherche. D'ailleurs les mêmes Ecrits font entre les mains de M. Kanig, & personne ne l'empêche de les publier, s'il les croit le moins du monde favorables à sa cause. Je suis, &c.

à Berlin, le 3 Septemb.



P. S.

A prés avoir achevé cette Lettre, j'ai eu occasion de voir la Réponfe même de M. Kænig, intitulée APPEL AU PUBLIC;

& l'ayant lue, je n'ai pas été peu surpris de la véhémence avec laquelle. & lui, & ses défenseurs, se dechaînent contre le Jugement de l'Académie. Car ayant déclaré lui-même, comme on le voit dans ses propres Lettres qu'il a fait imprimer, qu'il lui importe fort peu qu'on admette ou qu'on rejette ce fragment de la Lettre attribuée à Leibnitz, parce qu'il n'est pas en état d'en prouver l'authenticité, il n'a assurément aucun sujet de se plaindre du Jugement de l'Académie, qui a pour objet principal la réjection de ce fragment; affaire à laquelle M. Kænig avouë qu'il n'est point intéressé. Quand ensuite l'Académie a jugé que cet Ecrit rejetté ne pouvoit porter aucune atteinte au droit, en vertu duquel M. de Maupertuis revendique la découverte du principe de la moindre action, M. Kanig doit s'en formaliser encore moins, puisqu'il reconnoit qu'en produisant cet Ecrit, il n'a jamais eu en vue de révoquer cette découverte en doute. Or tout le Jugement de l'Académie se réduit à ces deux Questions, qui ne sont assurément dépendantes d'aucunes formules de Jurispurudence : & toutes les exceptions qu'on allégue contre la forme de ce Jugement, & contre les Juges, tombent d'elles-mêmes. M. de Maupertuis ayant tout d'abord résolu d'écarter de ce Jugement la controverse sur la vérité du Principe, s'arrêtant uniquement à faire examiner; si l'on peut l'accuser de l'avoir puisé dans les Ecrits des autres, ou non? & ne voulant point encore actuellement entrer avec M. Kanig dans cette discussion, que celui-ci tache perpetuellement de méler à la Question; l'Académie a aussi pris un soin particulier de séparer cette controverse de son Jugement. En effet, quoique dans mon Rapport j'aye fait voir clairement la foiblesse des Objections que M. Kanig a formées contre ce Principe, cette discussion n'a nullement passé dans le Jugement ; & par conséquent les Membres de l'Académie, qui ne sont pas versés dans les Mathematiques, sont accufés à tort par M. Kænig d'avoir porté leur Jugement sur des choses qu'ils n'entendoient pas. Et pour l'exception par laquelle on voudroit invalider le Jugement même, sous prétexte que le nombre des AcadéAcadémiciens présens n'étoit pas assez grand, elle est tout à fait ridicule, puisque ce nombre étoit plus considérable qu'à l'ordinaire.

Mais, comme dès le commencement M. Kanig a mis tout en cuvre pour pervertir l'état de le question, il fait de même dans son Appel des écarts continuels, & se sert pour attaquer le Jugement de l'Académie précisément des mêmes armes qui ont été employées par les Gazettiers: en sorte qu'il n'est pas besoin d'en donner une nouvelle réfutation. Non seulement il n'établit point sur des argumens plus forts l'autorité de la Lettre attribuée à Leibnitz; mais encore, après avoir assuré ci-devant que cette Lettre avoit été écrite à M. Hermann, dés qu'il a sceu qu'on en avoit sait la recherche à Bâle, & que trois Lettres de M. de Leibnitz à M. Hermann en avoient été envoyées ici, il a tout a coup changé de fentiment, de forte qu'il avouë maintenant qu'il ne sçait pas même bien à qui la Lettre qu'il a produite étoit addressée: aveu qui donne sans contredit une très grande force au Jugement de l'Académie, s'il étoit possible qu'il parût encore douteux à quelqu'un.

Mais M. Kanig abandonnant ce fragment, va chercher le P. Malebranche, Mrs. s'Gravefande, Engelhard & de Wolff, comme ayant déjà fait vsage de ce principe de la moindre action; & toutes les fois qu'il rencontrera chez quelqu'un le mot de minimum, il pourra en tirer la même conclusion avec autant de droit. Cependant il est manifeste que ces Auteurs, ou bien attachent une idée toute differente à ce Minimum dont ils parlent, ou qu'ils l'appliquent tout autrement aux phénomenes de la Nature, ou enfin, ce qui est l'essentiel, qu'ils ne proposent ces principes qu'ils adoptent, que comme tout à fait Mr. s'Gravesande, par exemple, auquel on donne ici le premier rang, dans les endroits qu'on cite, ne parle que des forces vives, dont le principe de la moindre action differe beaucoup: ensuite, quand il dit que, dans le choc des corps mous, il ne périt que la plus petite quantité des forces vives, outre qu'il s'agit la d'un cas tout à fait particulier, il attache cette proposition à une condition sin-Xxx

guliere,

Mem. de l'Acad, Tom. VI.

guliere, en posant que la vitesse rélative est la même, en sorte que cette perte des sorces vives n'est la plus petite, que tant que la vitesse rélative demeure de la même grandeur. A l'égard de M. de Wolff, dans sa Dissertation inserée au Tome I. des Mémoires de l'Académie de Petersbourg, il ne parle que des sorces vives, dont il tâche de déduire la mesure de l'idée de l'action, sans faire aucune mention du minimum, qui se trouve dans cette action. Si de pareilles exceptions étoient recevables, on ne pourroit jamais rien produire de nouveau; car il seroit bien difficile qu'on ne trouvat dans quelque Auteur, ou des idées, ou du moins des expressions semblables, dont on pourroit se servir avec le même droit poer attaquer toutes les nouvelles découvertes.

Quant à ce que M. Kanig étale avec tant de confiance, au sujet de la Dissertation que j'ai insérée dans le Tome VIII. des Mémoires de Petersbourg, sur une propriété des nombres premiers, pensant me terraffer entierement par la, il montre affez avec quelle négligence il porte ses jugemens, & combien il est promt à se saisir des moindres circonstances pour en faire naître des chicanes. Car dés l'entrée de cette Dissertation j'ai déclaré ouvertement, que le Theoreme dont j'y donne la démonstration, avoit été trouvé depuis longtems par Fermat, qui a aussi assuré qu'il en avoit la démonstration. Mais comme cette démonstration, autant que je le sçais, n'a jamais été publiée, j'ai travaillé seulement dans l'intention de réparer en quelque sorte cette per-J'étois donc bien éloigné de penser à tirer quelque gloire de cette démonstration, puisque j'ai dit si ingenuëment, qu'elle avoit été découverte depuis longtems par Fermit. Si donc M. de Leibniez l'a aussi trouvée avant moi, ce dont je n'ai pas plus de connoissance que du travail de Fermat, j'ajoute foi sans aucune difficulté à l'assertion de M. Kanig, & je suis fort content de n'être que le troisième demonstrateur de ce theorème, M. de Leibnirz ayant été le second, & toute la gloire de la premiere démenstration étant duë à Fermat. M. Kanig ne m'epouvante donc point, en me menaçant tant de produire l'original

ginal de cette Lettre de Leibuiez; je l'en remercie tout au contraire, & j'attendrai non seulement avec tranquillité, mais même avec joye, la publication de cette Lettre. Mais je lui serois encore bien plus obligé, si par ses soins infatigables à déterrer les écrits anecdotes des grands hommes, il pouvoit découvrir aussi, & mettre au jour, ceux de Fermat; car j'y trouverois assurément bien des choses concernant la nature des nombres, qui m'ont coûté beaucoup de peine à découvrir, & je me statterois d'y en apprendre de bien plus considérables encore, dont mes efforts n'ont pû venir à bout. Tant s'en saut donc que la publication de semblables Ecrits m'essraye, que je les recevrois plutôt avec une extrème avidité.

M. Kanig attaque aussi le Jugement de l'Académie, sur ce qu'on n'y a sait aucune mention d'un Billet que M. Hermann, strère du désunt, lui a écrit, & qu'il a envoyé à l'Académie; quoique, dit-il, ce Billet sasse voir que ce M. Hermann ne lui a jamais donné les Lettres que M. de Leibnitz a autresois écrites à son strère, comme on l'insinuë dans le Jugement. Mais quoique cela ne sasse rien au sonds de la chose, & que M. Kanig eut pù s'approprier ces Lettres à l'insqu de M. Hermann, il sussit de remarquer ici, que le soupçon que ces Lettres sont entre les mains de M. Kanig n'est point sondé sur ce qu'elles ne se sont pas trouvées à Bàle, & qu'on l'a conçu d'après d'autres indices; mais quoique ces indices ayent paru assés forts, on ne l'a donné que pour un soupçon, & il importe sort peu qu'il soit sondé, ou non?

A l'égard des autres Objections; comme elles sont étrangeres à la Question, ou qu'elles ressemblent tout à fait à celles que M. Kanig a produit d'un ton si menaçant contre ma démonstration des nombres premiers; car il ne sçauroit leur attribuër un plus grands poids, dès-là qu'il pense m'avoir accablé par celle-la; il seroit superslu de prendre la moindre peine pour les résoudre, la lettre précédente y ayant pleinement satisfait; & cette véhémente sortie sur moi étant assez repoussée par ce que je viens de dire.

Au reste, puisque M. Kanig se plaint tant de la maniere injurieuse dont il croit qu'on a agi avec lui dans le Jugement de l'Académie, je

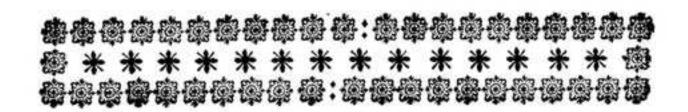
ne sçaurois m'empécher de répéter que ce Jugement ne regarde point sa personne, mais seulement l'Ecrit qu'il avoit produit, auquel pour les raisons les plus évidentes, on a resusé toute croyance; ce qu'il ne doit pas trouver mauvais. Quant aux foupçons rapportés dans le même Jugement, qui paroissoient indiquer d'une manière assez claire la perversité de sa cause, & une disposition peu éloignée de la fraude, il y a donné lui même l'occasion la plus forte, en voulant perpetuellement brouïller la question, & la tourner sur des recherches qui n'y avoient aucun rapport. Comme donc il impute trés injustement à l'Académie, d'avoir porté son jugement sur sa personne, ou sur le principe même de la moindre action; s'il se trouve chargé des soupcons les plus graves, il ne le doit imputer qu'à lui-même. Et à préent même, loin d'avoir écarté ces soupçons par sa désense, il paroit au contraire les confirmer, par la foiblesse & les injures dont est rempli ce qu'il allegue. Car affurément il n'auroit pas attaqué d'une manière si ridicule ma démonstration sur les nombres premiers, s'il avoit eu de meilleures choses à dire pour sa cause: pour ne pas parler ici des imputations frivoles, par lesquelles il ne rougit point de vouloir charger nôtre illustre Président de plagiat.

Surtout c'est un raisonnement bien remarquable, que celui par lequel il tâche de rendre la Reiigion de M. de Maupertuis suspecte, en se sondant sur ce qu'il resuse créance aux Ecrits produits par M. Kanig, parce que ni lui, ni aucun témoin digne de soi, ne les a vûs; d'oû il conclut en vertu de son admirable Logique, qu'il ne sçauroit ajouter soi aux respectables monumens sur lesquels nôtre Sainte Religion est appuyée, d'autant qu'il n'a pas vû lui-même les Originaux. Comme si les importans témoignages d'où dépend la certitude de la Religion pouvoient être mis en aucune comparaison avec le témoignage

de M. Kanig, que lui-même n'oseroit produire comme un témoignage digne de soi.

FIN.

TABLE.



TABLE

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE.	pag.	. 1.
Eloge de M. de LAMETTRIE.	P	11 19287
Discours de M. de LALANDE.	P	
Réponse de M. de MAUPERTUIS.	p.	
De l'obligation de se procurer toutes les commodités à Vie, considérée comme un devoir de la Morale,	par	
M. FORMEY.	p.	21.
Eloge de M. le Maréchal de SCHMETTAU.	p.	31.
Eloge de M. ELSNER.	p.	45.
Exposé concernant l'examen de la Lettre de M. de LE NITZ, alléguée par M. le Professeur KOEN! dans le mois des Mars 1751. des Actes de Leipsig l'occasion du Principe de la Moindre Action.	IG,	32.
CLASSE de Philosophie Experimen Sur la Nature & les proprietés de l'Eau commune consid comme un Dissolvant, par M. ELLER.		67.
AND AND THE PARTY OF THE PARTY		٠,٠
Sur les Phenomenes qui se manifestent, quand on dissout tes sortes de sels dans l'Eau commune séparément,		Value
M. ELLER.	P.	83.
Xxxx		Effai

Estai sur la maniere de prépater des Vaisseaux plus solides qui puissent soutenir le seu le plus violent, & qui soyent les plus propres à contenir les corps en susion, par M. POTT.

p. 98.

Examen des parties qui constituent cette espece de Pierres, qui, après avoir été calcinées par le moyen des chartons, acquierent la propriété de devenir lumineuses, quand on les expose à la lumiere; avec l'Exposé de la composition artificielle des pierres de cette sorte, par M. MARGGRAF.

p. 144.

Observation d'Anatomie & de Physiologie, concernant une distaion extraordinaire du cœur, qui venoit de ce que se conduit de l'Aorte étoit trop étroit, par M. MEC-KEL.

p. 163.

CLASSE de Mathematique.

Découverte d'un nouveau Principe de Mecanique, par M. EULER. p. 185.

Sur le plus grand éclat de Venus, en supposant son orbite & celle de la la Terre elliptique, par M. KIES. p. 218.

Mémoire sur la détermination de la Parallaxe de la Lune & de la courbure de la Terre, entreprise au Cap de Bonne Esperance à Berlin par ordre, de S. M. T. CHRET, avec les Observations faites depuis le 25. Nov. 1751. jusqu'au 20. Avril 1752. à l'Observatoire Royal de Berlin, par M. DE LALANDE

P. \$36.

Réfléxions sur les divers degrés de lumiere du Soleil & des autres Corps celestes, par M. EULER. p. 280. Recher-

Recherches sur l'effet d'une Machine Hydraulique propo		
par M. SEGNER, Professeur à Göttingue.	p.	311
Addition au Mémoire sur la Courbe que forme une Cor		
		355
Additions aux Recherches sur le Calcul intégral, par M. D'		10124-0
LEMBERT.	p.	361
Second Mémoire sur la détermination de la Parallaxe de Lune & de la courbure du Meridien, contenant les O servations faites depuis la fin d'Avril jusqu'au commend	b- ce-	270
ment de Septembre 1752. par M. DE LALANDE.		3/9
Avertissement au sujet des Recherches sur la Précession des Equ noxes; par M. EULER.		412
Errata pour les Mémoires de M. D'ALEMBERT, imprim		.,
dans les Volumes de 1746. 1747. & 1748.		413.
CLASSE de Philosophie speculativ	e.	
Recherches sur l'origine des forces, par M. EULER.	p.	418.
Memoire sur l'art de connoître les pensées d'autrui à l'aide de	de	
la Metaphysique, par M. BEGUELIN.		448.
Differtation Ontologique fur l'Action, la Puissance & la Libert	é,).Pinio
par M. MERIAN.		459,
Seconde Differtation fur l'Action, la Puissance & la Libert		1100000
par M. MERIAN.	P.	486.
CLASSE de Belles - Lettres.		
AVERTISSEMENT.	p.	521
Lettre de M. EULER à M. MERIAN.	333	522